



## INFO FO n° 11 COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE NOUVELLE AQUITAINE

### CSE Ordinaire du 20 Octobre 2020

La délégation Force Ouvrière était composée de Eve GAINIE (Titulaire collège 2), Laurence STIEN (Titulaire collège 3), François GONTHIER (Suppléant collège 3), Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion du CSEE du 20 Octobre 2020 s'est déroulée en visio-conférence.  
Elle était présidée par Stéphane CERVEAU, DR accompagné de Denis GOCEL, DRH.

Une minute de silence est demandé par une organisation syndicale en hommage au professeur d'histoire-géographie assassiné vendredi dernier.

La délégation Force Ouvrière s'associe pleinement à cette demande et déplore le silence de la Direction Générale sur le sujet.

La délégation Force Ouvrière fait lecture au CSEE de la déclaration suivante :



## DECLARATION FORCE OUVRIERE CSEE Nouvelle Aquitaine du 20 Octobre 2020

*La délégation Force Ouvrière dénonce une dégradation du dialogue social au niveau du fonctionnement du bureau du CSEE de Nouvelle Aquitaine.*

*Lors du dernier bureau, la plupart des questions, voire même la totalité des questions de FO se sont vues refusées à l'ordre du jour prérédigé par le secrétaire.*

*Ce dernier assène à chaque réunion de bureau qu'il faut faire « cette fois-ci » un ordre du jour relativement léger, au motif qu'ils sont toujours trop longs.*

*Nous nous devons de porter nos mandats et ce, quel que soit le temps que cela peut prendre !*

*La délégation Force Ouvrière veut mettre l'accent sur **la nécessité de pouvoir poser les questions qu'elle soulève**. Les élus font remonter des problématiques de terrain, soulevées par les salariés et qui sont le reflet des réelles et multiples difficultés rencontrées actuellement. **De même, l'aspect économique, point central de nos prérogatives est très peu abordé depuis le début de ce mandat. En 2020, nous naviguons à vue puisqu'aucun élément sur la production 2020 n'a été transmis aux élus alors même que nous vivons de façon concomitante le PSE, la crise sanitaire et la mise en place de l'Habilitation de Service Public !***

*La question que nous nous posons est donc la suivante : En quoi, les questions de notre Délégation ne mériteraient-elles pas d'être posées telles que, par écrit ?*

*La volonté du Secrétaire du CSEE de vouloir faire poser les questions oralement lors des échanges n'est pas satisfaisante car comme chacun sait : les écrits restent, les paroles s'envolent.*

Dans les questions que la délégation a posées, il y avait, notamment :

- Les résultats économiques 2020 à fin juin (par financeurs).
- Au sujet du Covid : Rappel des règles concernant les capacités d'accueil stagiaires maximales dans les GRN (pour les formations tertiaires : combien de m<sup>2</sup> par stagiaires ; dans l'industrie ; nombre de stagiaire par poste de travail...) Quelles solutions proposent la direction régionale si les capacités d'accueil sont dépassées ?
- Nombre d'heures non facturées à ce jour, pour dépassement de la convention initiale non modifiée ? Montant en euro des heures non facturées à ce jour pour ce motif ?
- Point PSE : nombre de salariés ayant quitté l'AFPA dans le cadre du PSE (Départs volontaires, licenciements). Nombre de salariés embauchés dans le cadre du PSE (remplacements de départs volontaires, créations de postes).
- Des directions de centre demandent aux assistantes de direction d'effectuer des tâches d'AF (notamment sur la partie commerciale) : la direction régionale valide-t-elle cette pratique ?

Notre délégation aurait également souhaité poser les questions suivantes :

- ICCP : Combien de personnes ont bénéficié des ICCP en 2019 et pour quel montant ?
- Congés d'été 2019 : des salariés ont perdu 1 jour de fractionnement du fait de la non continuité des congés (15 Août au milieu des 10 jours) alors même que le DRH avait soutenu que le 15 août, jour férié ne « coupait pas » la continuité des 10 jours (voir PV CRE Limousin de mars 2019).
- Tableau organisationnel des CDD par poste de travail. (Idem organigramme des CDI).
- Organisation du travail des assistantes RH : informations non transmises dans les temps notamment sur les embauches de CDD.
- Organisation de la sortie du personnel et des stagiaires le 24 Décembre 2020.

La délégation Force Ouvrière demande donc, plutôt que d'alléger les ordres du jour que soit envisagé un ou des CSE Extraordinaires permettant de traiter la totalité des questions et que le Secrétaire du CSE cesse de faire blocage systématique sur nos questions.

Pour conclure, la Délégation Force Ouvrière constate que le passage des Instances Représentatives du Personnel à l'échelon Nouvelle Aquitaine est loin d'être une réussite et déplore que le processus démocratique soit ainsi bafoué.

## Fin de déclaration

Pour notre délégation, vous l'aurez compris, **un certain ras-le-bol** s'exprime ! Que le secrétaire du CSEE prépare en amont les ordres du jours qui sont soumis au bureau est tout à fait normal, mais qu'il ne soit pas possible de rajouter les questions de notre délégation et en particulier, **les questions économiques**, devient insupportable !

Nous sommes au mois d'octobre 2020 ; Nous avons, à ce jour, eu une présentation des comptes 2020 arrêtés au mois de mars dernier et on nous refuse une question sur les comptes à fin Juin, au motif que les comptes n'auraient pas été présentés au CSEC : cela n'a rien à voir ! Il y a confusion entre les Budgets, bilans et les résultats trimestriels. Ces derniers devant être présentés 4 fois par an. (Voir question 5).

La délégation FO ne se laissera pas museler même si elle est minoritaire.

**Ce sont les fondements même de la démocratie qui sont remis en cause ; Or, même minoritaires, 16% des salarié nous ont accordé leur confiance.**

Nous notons que le secrétaire du CSE n'a pas souhaité s'exprimer suite à notre déclaration.

Pour faire suite à notre déclaration, le DRH revient quant à lui sur la question des jours de fractionnement de 2019 en nous rappelant que les jours de fractionnement sont portés sur SIRH en novembre de l'année en cours.

Deux autres déclarations sont lues par deux organisations syndicales à la suite de quoi le Président demande une interruption de séance d'une heure et quart afin d'apporter réponse aux points soulevés par 1 organisation syndicale.

#### **Q1- Approbation du PV du CSEE du 22 septembre 2020.**

L'approbation du PV est reportée au mois de novembre.

Les délais de relecture (un jour et demi) laissés par le secrétaire du CSEE sont notoirement insuffisants pour la délégation Force Ouvrière.

#### **Q2- Information du Président.**

Le Président balaie l'ensemble des marchés publics et privés remportés par l'AFPA Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre du PRF (2<sup>ième</sup> campagne), 10 lots remportés sur les 15 lots où l'AFPA s'était positionnée (métiers de l'informatique et du numérique + Industrie nucléaire + Métiers de la formation) (1,6 Millions de commandes annuelles). Une 4<sup>ième</sup> campagne PRF a lieu actuellement : L'afpa s'est positionnée sur 43 des 205 lots de cet appel d'offre.

Pour le CPF, le nombre d'offres permet d'être visible sur cette mesure et de capter les candidats : 1032 offres sont affichées.

Promo 16-18 à venir.

Le Président nous fait également la liste des marchés remportés : rapprochez-vous des élus FO pour plus de détails.

Chaque centre va être incité à travailler sur un projet « Ambition territoire » (ex projet de centre) : dynamique, évolution, immobilier, organisation, projection financière...

#### **Q3- Point sur la réorganisation de la réunion d'information Représentants de Proximité initialement prévue le 8 octobre 2020.**

L'organisation de cette réunion, dont le contenu a été élaboré par les élus du CSEE, semble poser problème à la Direction Régionale. Cette dernière évoque, tout d'abord, un manque de disponibilité puis ensuite, une reprise des accords nationaux début novembre, et enfin la problématique sanitaire.

La Direction propose au final un report en janvier 2021...

L'idée d'un questionnaire envoyé aux Représentants de proximité assortie d'une visio conférence de 2H est émise...mais quand ?

#### **Q4- Mise en place d'une réunion CSSCTE (planning prévisionnel sécurité 2021, analyse des accidents et fiche alerte de 2020, analyse des dysfonctionnements et mise en œuvre des mesures barrières, sécurisation de la circulation de l'information pour les cas covid identifiés ou suspect.)**

De longs échanges ont lieu sur cette question laissant penser que la réunion est en cours. Les dysfonctionnements actuels sont pointés : non remontée des accidents de travail, non diffusion des comptes-rendus de RP, non actualisation des fiches actions depuis la rentrée de septembre...

Au final, après moult tergiversations, la date du 17 décembre est retenue pour une réunion de la Commission Santé Sécurité Conditions de travail.

La délégation Force Ouvrière note que les élus du CSEE ont passé une heure à échanger sur les questions 3 et 4 feuilletant leurs agendas pour trouver une date de réunion... pour au final retenir UNIQUEMENT la date du 17 décembre...

La délégation comprend mieux pourquoi ses questions ne sont pas prises en compte puisqu'il faut des ordres du jour allégés.

## Q5- Bilan et résultat 2019.

Le DRH rappelle que cette question a été traitée en juin dernier et ne voit pas ce qu'il peut rajouter à ce jour. Il attend que le Bilan 2019 soit présenté en CSEC pour nous le présenter.

Un élu demande des chiffres sur l'hôtellerie restauration dans les centres. La question n'ayant pas été posée à l'ordre du jour, la direction n'a pas de données chiffrées à nous communiquer.

Le Directeur Régional nous donne, dans les grandes lignes, les 1ers résultats à fin juin 2020 : EBE -5,4 Millions d'euros, 34 Millions d'euros de produits, 20 Millions d'euros de charges de personnels (-4 millions / à juin 2019). En parallèle, il est signalé que les charges ont légèrement diminué : les frais de fonctionnement (chauffage, MOPO) en lien avec la fermeture Covid ont diminué de 2,6 millions.

Il faudra tenir compte d'une année « Covid » avec deux mois « blancs » dans le chiffre d'affaire. Deux mois de confinement où la production a été globalement maintenue, mais un contre coup a été observé en mai et la reprise qui ne se fait sentir que depuis d'octobre. Le démarrage du dispositif « promo 16-18 » est quant à lui repoussé.

Considérant que la direction nous a livré des chiffres au printemps 2020 pour l'année 2019, la délégation **FO** s'est inquiétée de savoir si les élus devraient attendre octobre 2021 pour avoir les chiffres 2020 !?

Suite à cette remarque, le Président du CSEE a accepté de donner, dans les grandes lignes des informations sur la production 2020.

Le peu d'informations données pour 2020 laisse entrevoir une année très difficile qui risque d'afficher des chiffres bien éloignés des prévisions. Pour rappel, le livre II du PSE (page 163) prévoit : « Les efforts réalisés par l'AFPA en termes de coûts, combinés aux fermetures d'activités déficitaires permettront à l'AFPA de retrouver un EBE positif dès 2020 ».

## Q6-Point sur les recrutements et organigrammes mis à jour.

Les organigrammes présentent les postes CDI pourvus/à pourvoir/suspendus/ par centres. Ils sont la déclinaison directe du PSE. La direction se dit satisfaite du taux de recrutements menés à bien (67%).

Nos remarques sont les mêmes que le mois précédent !

Pour FO, ces modifications camouflent un profond remaniement de l'organisation du travail à l'AFPA. La délégation se demande s'il est légal que des postes actés dans le cadre d'un PSE soient modifiés au motif que « les besoins ont évolué » ou que « les appels d'offres sont en attentes d'attribution » ?

## Q7- Information trimestrielles sur l'emploi en région Nouvelle Aquitaine (intégrant CDD et intérimaires).

La région Nouvelle Aquitaine compte, fin septembre, 558 ETP (dont 454 CDI et 104 CDD.)

Les salariés en CDD sont très majoritairement des formateurs/formatrices (72 CDD/218 CDI en région).

A l'échelon régional, l'AFPA accueille, à ce jour, 2 contrats civiques, 11 contrats d'apprentissage et 10 contrats de professionnalisation (23 contrats).

Il y a 48 équivalents Temps Plein (ETP) en intérim : 32,48 ETP d'accroissement, 13,37 ETP de remplacement et 2,98 ETP CDi.

Pour **Force Ouvrière**, le nombre de Formateurs en CDD reste élevé (25% de l'effectif formateurs). L'argument souvent avancé par la direction étant l'attente de réponses aux Appels d'Offre pour CDIser les formateurs. FO restera vigilant sur cette question.

## Q8- Covid : Etat des lieux des cas pour la région Nouvelle Aquitaine. Télétravail Covid. Rappel process circulation de l'information au sein de la région Nouvelle Aquitaine.

Un échange, suite à une déclaration syndicale sur le sujet s'engage : la direction n'aurait pas fait remonter les modifications portées au Plan de Reprise d'Activité à la rentrée de septembre. Pour le directeur régional, les règles de distanciation physiques sont respectées et les organisations dans les centres maintenues. La non-contamination des participants d'une réunion de CODIR, malgré un cas avéré, est la preuve pour le Président, que le respect des règles suffit. Il envisage d'ailleurs d'organiser le prochain CSEE en présentiel à Bordeaux.

Le président propose, pour améliorer le dispositif en place d'organiser une réunion de 3h avec deux représentants de chaque Organisation syndicale ; Il pose la date du 5 novembre à Bordeaux.

Concernant le Télétravail Covid : 11 personnes seraient actuellement dans ce cadre de télétravail.

En ce qui concerne la diffusion de l'information, le président ne fait que rapporter les organisations déjà mises en place. L'ARS décide de la gestion des cas Covid, et c'est la CPAM qui prend ensuite l'attache des centres.

Les élus **Force Ouvrière** sont très surpris de cette réunion du 5 novembre ! D'abord parce qu'il est impossible depuis des mois de trouver une date pour réunir et informer les représentants de proximité (voir question Q3). Ensuite, parce que tout le monde est, comme par miracle, disponible ce jour-là... La délégation FO se dit qu'il existe de petits miracles calendaires... !! La délégation préférerait nettement un fonctionnement des instances existantes plutôt que des réunions en parallèle.

Force Ouvrière constate que le CSEE vient de consacrer 45 minutes à un sujet important, mais rien de nouveau est apporté dans les échanges.

#### **Q9- Information sur la mise en place du dispositif « Promo 16-18 » en Nouvelle Aquitaine.**

Le démarrage du dispositif initialement prévu mi-octobre est reporté à mi-novembre sur quatre sites : Bayonne et Bordeaux (16 novembre), Limoges et Rochefort (23 novembre). Les douze départements seront concernés début 2021.

Le recrutement est en cours et il est assuré par les 43 Missions Locales de la région.

Des salariés vont être recrutés en CDD (18 mois) pour mener à bien le dispositif :

Un coordonnateur régional, des responsables de centre, des Conseillers en insertion professionnelle, des moniteurs éducateurs ; certains salariés en CDI (ASE par exemple) pourront se voir proposer des lettres de missions s'ils interviennent sur le dispositif. Le responsable de coordination locale (Centre) pourra être le RAP ou le RGS. Des intervenants culturels et sportifs restent à trouver (réseau associatif).

Des formations sont également prévues pour les salariés en distanciel ou présentiel (Sur AFPA Vénissieux).

L'accueil de mineurs rend ce dispositif sensible. Le cadre doit être étroitement défini.

**Force Ouvrière** note que la présentation du dispositif a évolué ; qu'il est plus porteur et plus ouvert que sur la première mouture présentée. Les élus n'en restent pas moins vigilants quant à l'organisation et à la charge de travail que va générer ce dispositif auprès du personnel concerné.

#### **Q10-ASC : affectation des 18 680 € de reversement du CSEC, attribution prestation Noël, élargissement des critères d'éligibilité des enfants.**

Les ASC nationales reversent une somme aux 14 CSEE : elle s'élève à 18 680 € pour la Nouvelle Aquitaine.

Proposition est faite de flécher cette somme sur les chèques cadeaux de fin d'année. Les chèques cadeau Noël seront donc de 70€ par adultes et 35€ pour les enfants (sont concernés les CDI et les CDD de plus de 12 mois (sur 24 mois)).

Proposition est également faite d'élargir les critères d'éligibilité des enfants aux prestations ASC afin de prendre en compte des situations familiales variées (familles recomposées, situations fiscales variées).

**Force Ouvrière** a voté favorablement pour 2 des 3 propositions (Pour le cumul des 18 680€ aux 20 000€ prévus initialement + élargissement des critères d'éligibilité pour les enfants) mais s'est abstenu sur le montant des chèques Noël.

En effet, les budgets 2020 (Chèques vacances, prestations adultes et enfants) ont été très peu consommés.

Plutôt que de reporter cet argent sur les mêmes lignes budgétaires 2021 comme proposé, Force ouvrière aurait préféré que cet argent soit, en grande partie, fléché sur la prestation Noël 2020.

**Q11- Désignation d'un membre à la commission PSE (Démission de Brigitte BAILLY).**

La commission PSE est désormais composée de : Eve GAINIE, Véronique JOUFRILLON, Nathalie MERINO et Hamama GHEZALI.

**Q12- Désignation d'un suppléant au CSEC (démission de Sylvie DORLAND)**

Stéphane BERNARD est élu suppléant au CSEC.

**Q13-Questions diverses.**

Le **devenir du site du Futuroscope** où le nombre de salariés « sur site » se réduit comme peau de chagrin, inquiète la délégation FO.

Différents départs ont encore réduit l'équipe du site du Futuroscope. Dans les organigrammes remis par la direction, le Futuroscope n'apparaît même pas (le personnel étant rattaché administrativement à la DR de Bordeaux) et le site « Châtelleraut-Futuroscope » se décline souvent en « Châtelleraut – Le Vigeant ».

Le personnel du Futuroscope s'inquiète donc de son devenir sur le site.

Pour la direction, s'il est acté clairement dans le Livre II du PSE que les départs du Futuroscope ne seront pas remplacés, il n'est pas prévu sa fermeture à ce jour.

## Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

### Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE  
Poitiers (86)



Laurence STIEN  
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA  
Egletons (19)



François CONTHIER  
Périgueux (24)

## Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT  
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX  
Bordeaux (33)



Laurence STIEN  
Limoges (87)



Anne VILLIEU  
Bordeaux (33)



## BULLETIN D'ADHESION 2020

Adressez votre demande d'adhésion à [foafpanouvelleaquitaine@afpa.fr](mailto:foafpanouvelleaquitaine@afpa.fr)

Nom – Prénom : .....

Centre de rattachement : .....

Emploi : .....

Téléphone : .....

Adresse postale personnelle : .....

Mail personnel : .....



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

**Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**